Commission
d'évaluation
de l'enseignement
collégial
Québec

Québec, le 4 février 2020

ANONYME

Objet : Réponse - Demande d'accès à l'information

[Appel],

Par la présente, nous donnons suite à votre demande d'accès dans laquelle vous nous demandiez de vous fournir des renseignements sur l'embauche d'avocats, de notaires ou de procureurs aux poursuites criminelles et pénales au sein de la Commission, de même que des renseignements sur l'attribution de contrats de services juridiques, et ce, en lien avec certains articles de la Loi sur la laïcité de l'État.

Décision

Comme vous le constaterez à la lecture de l'annexe 1, qui fournit les renseignements demandés sous forme de tableaux, aucune personne n'exerce la fonction d'avocat, de notaire ou de procureur aux poursuites criminelles et pénales au sein de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial en date du 13 janvier 2020. Aucun contrat de services juridiques impliquant d'agir devant un tribunal ou auprès de tiers n'a été conclu depuis le 27 mars 2016.

Recours

Par ailleurs, conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous informons que vous pouvez demander une révision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez également en pièce jointe une note explicative à cet effet (Annexe 2).

La secrétaire générale,

Original signé

Nathalie Savard

p. j. Annexe 1 – Renseignements demandés – tableaux 1 et 2
Annexe 2 – Note explicative

888, rue Saint-Jean, 4e étage
Bureau 400
Québec (Québec) G1R 5H6
Téléphone : (418) 643-9938
Télécopieur : (418) 643-9019
www.ceec.gouv.qc.ca

ANNEXE 1 – RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS

TABLEAU 1 : CANDIDATS ET EMPLOYÉS DE LA CÉEC Nombre, sexe et signes religieux ou appartenances religieuses (en date du 13 janvier 2020)

Q.	Type d'information		Nombre	Sexe	Signe religieux/ appartenance religieuse
1.	Personnes exerçant la fonction d'avocat, de notaire ou de procureur aux poursuites criminelles et pénales		0	N/A	N/A
2.	Personnes dont la candidature n'a pas été retenue pour exercer une fonction d'avocat, de notaire ou de procureur aux poursuites criminelles et pénales, en raison de l'interdiction du port de signes religieux		0	N/A	N/A
3.	Personnes exerçant une fonction d'avocat, de notaire ou de procureur aux poursuites criminelles et pénales, dont le dossier a été fermé en raison de leur défaut de se conformer à la *Loi sur la laïcité de l'État*		0	N/A	N/A
4.	Personnes exerçant une fonction d'avocat, de notaire ou de procureur visés par l'article 31 de la *Loi sur la laïcité de l'État*		0	N/A	N/A

TABLEAU 2 : CONTRATS DE SERVICES JURIDIQUES – Nombre, sexe et signes religieux ou appartenances religieuses (en date du 27 mars 2016)

Q.	Type d'information	Nombre	Sexe	Signe religieux/ appartenance religieuse
5.	Contrats de services juridiques impliquant d'agir devant un tribunal ou auprès de tiers conclus depuis le 27 mars 2016	0	N/A	N/A
6.	Avocats impliqués dans l'exécution des contrats impliquant d'agir devant un tribunal ou auprès de tiers, ou listés dans ces contrats	0	N/A	N/A
7.	Avocats ou notaires ayant agi devant un tribunal ou auprès de tiers conformément à un contrat de services juridiques, conclu depuis le 27 mars 2016	0	N/A	N/A
8.	Personnes n'ayant pas obtenu un contrat de services juridiques impliquant d'agir devant un tribunal ou auprès de tiers, ou listés dans ces contrats, en raison de l'interdiction du port de signes religieux	0	N/A	N/A
9.	Personnes ayant perdu au moins un contrat de services juridiques impliquant d'agir devant un tribunal ou auprès de tiers, ou listés dans ces contrats, en raison de l'interdiction du port de signes religieux	0	N/A	N/A